

	Transports Canada	Date de publication : août 2004	Section 2	Réf: 2293-INF-25-1
	Sécurité maritime	Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: 1 de 1
TP 2293 F	EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS			

CHAPITRE 25 - SURVEILLANT D'OPÉRATIONS DE TRANSBORDEMENT DE PÉTROLE ET SURVEILLANT D'OPÉRATIONS DE TRANSBORDEMENT DE PÉTROLE DANS LES EAUX ARCTIQUES (AU NORD DE 60⁰⁰'N.)

PARTIE I - EXIGENCES GÉNÉRALES DES CANDIDATS

- 25.1 Tout candidat à un examen pour l'obtention d'un certificat de surveillant d'opérations de transbordement de pétrole, doit :
- (a) obtenir un certificat médical conforme aux exigences du *Règlement sur l'armement en équipage des navires*;
 - (b) obtenir d'une école mentionnée dans le TP 10655 une attestation de réussite pour chacun des cours suivants :
 - (i) le cours sur la sécurité de base (A1) faisant partie des cours de fonctions d'urgence en mer définis dans le TP 4957;
 - (ii) le cours avancé sur la sécurité des transporteurs de produits pétroliers défini dans le TP 8129;

et

 - (iii) le cours de base en secourisme (mer) défini dans le TP 13008.
 - (c) avoir effectué trois mois de service comportant des fonctions de transbordement de pétrole.
- Note: Les surveillants d'opérations de transbordement de pétrole peuvent être titulaires d'un brevet d'officier satisfaisant aux exigences du *Règlement sur la délivrance des brevets et certificats (marine)* pour les opérations de transbordement de pétrole.
- 25.2 Tout candidat au certificat de surveillant d'opérations de transbordement de pétrole dans les eaux arctiques au nord du 60° parallèle de latitude nord doit, en plus de satisfaire aux exigences du paragraphe 25.1, avoir au minimum :
- (a) effectué deux saisons de navigation dans l'Arctique sous la surveillance du titulaire d'un certificat de surveillant d'opérations de transbordement de pétrole dans les eaux arctiques ;
 - (b) assisté à six opérations de transbordement de pétrole dans les eaux arctiques au cours de la période de service visée au point (a).